



de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Nombre de membres

Afférents au conseil
communautaire : 31

En exercice : 31

Qui ont pris part à la
délibération : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Séance ordinaire du 28 mai 2026

**L'an deux mil vingt-six
et le vingt-huit mai à dix-huit heures**

Date de convocation

Le 21 mai 2026

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de :

Date d'affichage

Le 21 mai 2026

M. Julien MERLE, Président

PRESENTS : LILIANE DIAZ, HERVE AURIACH, DAVID AZZOLINI, ELVIRE TEOCCHI, FRANÇOISE VIRLOUVET, SEBASTIEN PAYAN, LUCIE ARNAUD, LOÏC BASTET, ANNE-SOPHIE BURKHARDT, EMMANUEL RENAUD, GERARD CLAUZEL, YOLANDE SANDRONE, BRIGITTE MACHARD, PASCAL CROZET, JULIEN MERLE, MARIE-FRANCE ESTIVAL, ROMAIN MOINET, DAVID MALAVAL, ISABELLE DALADIER, JOSEPH SAURA, CORINNE BIGOT, CHRISTOPHE MENU, THERESE BERNARD, JEROME GAUCHER

AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER : SYLVETTE GILL A DAVID AZZOLINI, VINCENT FAURE A JULIEN MERLE, DOMINIQUE FICTY A PASCAL CROZET, ANNE-JÖELLE ROBERT-VACHEY A ISABELLE DALADIER.

JEAN-MARC PRADINAS ETAIT REPRESENTE PAR SON SUPPLEANT NICOLAS FAURE

ABSENTS EXCUSES : ALICE LOSCRI, PHILIPPE DE BEAUREGARD

SECRETARE DE SEANCE : MME LILIANE DIAZ

RAPPORTEUR : M. Christophe MENU

Délibération

n°2026-068

**Rapport d'activité 2025
du Syndicat mixte du
Bassin de vie d'Avignon**

Le rapporteur expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-39 ;

Considérant que le rapport d'activité 2025 du Syndicat mixte du bassin de vie d'Avignon est destiné à l'information des élus et du public. Il retrace l'ensemble des actions et décisions prises au cours de l'année par le Syndicat mixte du bassin de vie d'Avignon dans le cadre du Schéma de cohérence territoriale (SCoT),

Considérant que le rapport reprend l'historique et le contexte de la démarche. Il rappelle le rôle du Syndicat, ses modalités de fonctionnement. Il précise le travail réalisé durant l'année 2025,

Le Conseil communautaire est appelé à approuver le rapport d'activité 2025 du Syndicat mixte du bassin de vie d'Avignon, joint en annexe.



Le rapporteur entendu,

**Délibération
n°2026-068**

**Rapport d'activité 2025
du Syndicat mixte du
Bassin de vie d'Avignon**

Le conseil délibère,

Approuve le rapport d'activité 2025 du Syndicat mixte du bassin de vie d'Avignon, joint en annexe,

Précise qu'après son adoption, ce rapport sera consultable au siège de la Communauté de communes et sur les sites internet de la Communauté de communes et du Syndicat mixte du bassin de vie d'Avignon,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

La secrétaire de séance,

Le Président,

Liliane DIAZ

Julien MERLE

